

Info-Maraudage

Bonjour,

Comme vous le savez, la période de maraudage est ouverte depuis le 1^{er} avril 2014. Cela veut dire que les organisations syndicales qui le désirent peuvent déposer des requêtes à la Commission des relations de travail (CRT) pour représenter soit plus de techniciens, soit plus de productions.

Dans ce contexte, la DGC a déposé le 3 avril 2014 une demande pour représenter la fonction de **dessinateur** dans le secteur 1, soit ceux qui travaillent sur des productions autres qu'américaines. Même si l'AQTIS ne représente pas les dessinateurs, elle a quand même demandé au tribunal d'intervenir auprès de la Commission relations du travail afin de s'assurer que la demande n'ait pas d'effet sur les droits de l'AQTIS et ses membres et que la majorité des dessinateurs désire effectivement être représentée par la DGC.

Le CRT devra donc vérifier en temps et lieu si la demande de la DGC est bien fondée et respecte les droits de l'AQTIS et de ses membres.

La DGC a aussi déposé une demande pour représenter les fonctions de **coordonnateur département artistique et d'assistant coordonnateur artistique** dans le secteur 3, soit ceux qui travaillent sur les productions américaines (excluant celles produites par des majors et dont le budget de production est de plus de 35 millions et qui ne sont pas produites par des producteurs indépendants).

L'AQTIS s'oppose à cette demande puisqu'elle représente déjà les coordonnateurs département artistique et les assistants coordonnateurs artistiques ainsi que la majorité des fonctions de techniciens de ce secteur et entend défendre sa représentativité devant la CRT. Il est à noter que les coordonnateurs département artistique et les assistants coordonnateurs artistiques continuent à être représentés par l'AQTIS jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la Commission.

Demande de reconnaissance

Par ailleurs, conformément avec le mandat que lui a donné son assemblée générale, l'AQTIS a déposé, le 1^{er} mai dernier, une demande **pour représenter tous les techniciens**, à l'exception des réalisateurs (productions de langue anglaise), des concepteurs artistiques, des directeurs artistiques, des dessinateurs et des chef-dessinateurs, **qui travaillent sur les productions américaines autres que celles des majors**.

Par cette demande, l'AQTIS désire représenter à nouveau **toutes les fonctions détenues depuis 2009 par IATSE pour les productions américaines autres que les Majors** ainsi que les fonctions de **1^{er} assistant réalisateur, de 2^e assistant réalisateur et de 3^e assistant réalisateur** détenues par la DGC depuis 2009.

Un long processus

Avec cette période de maraudage s'amorce un long processus visant à réviser la représentativité des organisations syndicales représentant les fonctions et les secteurs couverts par la *Loi sur le statut de l'artiste*. Fort heureusement, ce processus sera balisé et règlementé par la CRT, il se fera dans l'ordre et l'équité et ne causera aucun problème sur les plateaux. Les techniciens pourraient avoir à se prononcer par vote secret le moment voulu et rien ne perturbera les tournages.

L'AQTIS vous tiendra au courant des développements. Il est à noter que les techniciens visés par cette demande continuent d'être représentés par leur association respective jusqu'à ce qu'une décision de la Commission soit rendue, ce qui pourra prendre plusieurs mois. Pour ceux et celles qui sont actuellement représentés par AQTIS soyez assuré que nous continuerons à protéger vos droits tant au niveau du respect de vos conditions du travail que relativement aux assurances.

L'AQTIS est d'avis que ce nouveau découpage reflète la volonté de ses membres et effectivement représente déjà la vaste majorité des techniciens concernés.

Merci de votre confiance.
Syndicalement,

Bernard Arseneau
Président